

GRIP

Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix
Chaussée Saint-Pierre, 141, 1040 Bruxelles
Tél : 02/647.45.41 - Compte : 001-0730404-70

périodique bimensuel
Dossier "notes et documents"

dossier n° 7
2 novembre 1979

"Le trafic des armes en Belgique de
novembre 1978 à août 1979"

par Etienne DE PLAEN

P.V. : 40 F.

Novembre 78

Des fusils belges pour l'Afrique du Sud ?

=====

Répondant à une question écrite du député Glinne à propos de l'article d'un hebdomadaire flamand relatif à une éventuelle livraison de fusils belges à l'Afrique du Sud et aux péripéties qui auraient marqué cette livraison, le ministre des Affaires Etrangères précise que "fin septembre, le cargo "Allul", battant pavillon espagnol, a embarqué une cargaison de fusils F.N. commandée à la firme belge pour les forces armées espagnoles, à l'intervention de la société madrilène "Barruros Hermanos International", habituellement mentionnée pour des opérations de ce genre. Le navire en question devait décharger cette cargaison à Bilbao. Après avoir quitté Zeebrugge, le bateau fit escale à Rochester (Grande-Bretagne) où le manifeste détaillant son chargement fut vérifié, comme il est d'usage, par les autorités portuaires compétentes. Ayant constaté qu'il y était fait mention d'un transport d'armes, les autorités britanniques, toujours très vigilantes en cette matière pour les raisons que l'on connaît, ont retenu le bateau pendant 2 jours afin de s'assurer du caractère régulier de l'opération. Ayant pu vérifier, au vu des documents produits, qu'il ne s'agissait pas de contrebande et que le transport ne présentait donc pas de caractère illégal, les autorités britanniques ont laissé repartir le bateau et son chargement. Echaudé par cette péripétie administrative, le capitaine décida de redéposer à Zeebrugge le chargement en question. A la suite de quoi, il poursuivit sa route. Il ne s'agit donc pas d'un acheminement illégal à destination d'un pays sous embargo.

Il convient, en effet, de ne pas perdre de vue que les autorités belges contrôlent la destination de tout transport au moyen du certificat ad hoc de destination finale joint à la licence requise pour toute exportation d'armes au départ du territoire belge, y compris en cas de transit. (La Dernière Heure 16 novembre 1978).

Quoique les journaux ne soient pas très clairs à ce sujet, il semble qu'ensuite le cargo ait été arraisonné puis conduit sous escorte navale à Bilbao. A son bord, un chargement de 2 830 fusils FAL 50 % est découvert. (La Cité 19 novembre 1978).

Un porte-parole de la société "Barreiros Hermanos International S.A." (INBASA) a en tout cas démenti catégoriquement les affirmations de M. Henri Simonet, ministre des Affaires étrangères, selon lesquelles le chargement de 2 830 fusils FAL était destiné aux forces armées espagnoles. INBASA, spécialisée dans le transport et le commerce des armes, a ajouté que Bilbao n'était pas le port destinataire du cargo.

D'autre part, peu après la découverte de ces armes, les séparatistes de l'ETA ont assassiné un officier de marine du port de Bilbao, le capitaine de corvette Francisco de Asis Liesa, chargé, dit-on, des investigations par le ministère de la Défense espagnole. (La Dernière Heure 9 octobre 1978). Ceux-ci l'accusaient d'être intervenu dans les affaires de livraisons d'armes au mouvement séparatiste. A l'époque, INBASA avait refusé de révéler les destinataires des fusils, se contentant de déclarer qu'il s'agissait d'armes défensives commandées par le gouvernement d'un "pays souverain". (La Cité 19 nov. 78)

Le moins qu'on puisse dire est que l'affaire est peu claire! Le bateau a repris le large vers l'Afrique du Sud, semble-t-il, mais on ignore ce qu'est devenu son chargement...

Mars 79

Un conseiller communal, son directeur commercial et trois libanais arrêtés
=====

Une affaire de trafic international d'armes a connu un rebondissement spectaculaire avec l'arrestation d'Albert Hanquet, industriel, domicilié à Liège, administrateur-directeur de la fabrique d'Armes Unies, s.a. Centaure, rue Trappé, 22 à Liège. Fils de sénateur, actuellement conseiller communal P.S.C. à Liège et consul temporaire du Liban à Liège. Albert Hanquet fut pendant 13 ans, de 1958 à 1971, échevin des Finances de la ville de Liège et chef du groupe P.S.C. au Conseil communal.

Ayant appris qu'un trafic d'armes à destination du Moyen-Orient se tramait, la B.S.R. de Liège intercepte une Mercedes où se trouvaient 2 Libanais, Saïd Rida, 42 ans, commerçant de Beyrouth et Ibrahim Kaoutarani, 43 ans, de Beyrouth également, professeur de sciences politiques et économiques à l'Université américaine de Beyrouth et chef de service à la sécurité sociale libanaise.

Dans le réservoir d'essence de la voiture, on découvre 38 pistolets et revolvers neufs ainsi qu 14 chargeurs. Le frère d'Ibrahim Kaoutarani, Mohmoud Kaoussarani, 27 ans, est également arrêté.

Ce qui est intéressant, c'est que la Mercedes interceptée portait des plaques "marchand" d'une Ford appartenant à Robert Bosman, 48 ans, rue Roua, 28 à Amée, administrateur de la société Matinex, entreprise de génie civil, rue de la Loi, à Liège. Or le nom de Bosman a été cité dans une autre affaire de trafic d'armes : lorsque Higny fut arrêté en décembre en RFA, il circulait à bord d'une voiture portant des plaques "marchand" de la firme Matinex et avait en sa possession la carte d'identité et le permis de conduire de Bosman.

Au cours des interrogatoires, Saïd Rida raconta qu'il avait reçu la visite de personnes qu'il ne connaissait pas et qui lui avaient proposé des armes. Réticent au début, il aurait finalement accepté de se rendre, avec ses deux compatriotes, à la firme Hanquet, rue Trappé à Liège. Là devant l'insistance du directeur - ou du directeur commercial, Dominique Collet, 26 ans, rue de l'Abattoir, 4, à Crismée - il aurait accepté d'acheter 10 pistolets, puis finalement 38 "pour faire un essai de vente sur le marché libanais".

Saïd Rida ajouta que c'est au siège même de la société anonyme Hanquet que le directeur lui-même, aidé d'un ouvrier, trafiqua le réservoir pour y aménager la cachette d'armes.

Albert Hanquet et Dominique Collet admettent qu'ils ont reçu les Libanais et que les armes proviennent bien de la Fabrique d'Armes Unies. Mais les 2 hommes nient avoir procédé au chargement des armes dans la Mercedes. Ils affirment de plus qu'ils ignoraient le caractère illicite de la transaction.

Malgré leurs protestations d'innocence, les 3 Libanais ont été placés sous mandat d'arrêt ainsi que Hanquet et Collet. Bosman a été mis en prévention, mais il a été laissé en liberté. (Vers l'Avenir 3 mars 79, un article de Jean-François DECHESNE)

Bien des points restent obscurs dans cette affaire, mais il a été établi que la "Mercedes" des Libanais avait été trafiquée au siège des Fabriques d'Armes Unies.

D'autre part, et contrairement aux affirmations des 3 Libanais, il est clair que ceux-ci étaient venus en Belgique pour acheter des armes.

Le 21 février, en effet, soit 2 jours avant de se rendre aux Fabriques d'Armes Unies, les trois Libanais prenaient contact avec M. Donnay, directeur d'"Armaco", une armurerie de Liège, et ils le rencontraient le lendemain. M. Donnay leur expliquait alors que l'exportation d'armes nécessitait divers documents qu'il se faisait fort d'obtenir.

Le 23 février, Saïd Rida et Mohmoud Kaoutarani négociaient avec Albert Hanquet et Dominique Collet l'achat des 38 armes et chargeurs.

Hanquet ignorant les contacts pris préalablement avec M. Donnay aurait mis en rapport les Libanais avec "Armaco", société à laquelle, officiellement, les "Fabriques d'Armes Unies de Liège" auraient vendu les armes.

Or Hanquet devait savoir qu'il était impossible que Donnay ait pu réunir, pour le 26 février (jour où les armes ont été livrées), les différents documents, à savoir : un port d'armes pour les Libanais, une autorisation d'importation libanaise et une licence d'exportation belge.

L'affaire paraît d'autant plus trouble que les enquêteurs ont retrouvé chez M. Donnay, une facture émanant des "Fabriques d'Armes Unies" et portant la mention "déjà payé selon marchandises fournies". La date de cette facture étant antérieure à la date de livraison des armes, il y a tout lieu de croire qu'il s'agit d'un faux destiné à couvrir Hanquet en cas de difficultés, d'autant plus qu'une commission sur la vente a été versée à Donnay qui n'apparaît dès lors pas comme le véritable acheteur.

La B.S.R. poursuit son enquête et cherche notamment à savoir si Higny et Bosman, porteurs de la plaque "marchand" ne sont pas liés à ce trafic.
(La Libre Belgique 4 mars 79)

Il faut noter finalement - et ceci explique sans doute beaucoup de choses - que le consulat du Liban, à Liège et la s.a. Fabriques d'Armes Unies ont leur siège à la même adresse : 22, rue Trappé.

Avril 79

Un gendarme et un militaire arrêtés pour trafic d'armes à Arlon
=====

Willy Volvert, maréchal des logis, chef de gendarmerie, Joseph Frérard, caporal-chef, armurier au camp de Vogelsang (RFA) et Roland Bouchet sont arrêtés suite à un contrôle de nuit. La voiture, interceptée à Arlon, contenait une dizaine de pistolets de fabrication américaine, ainsi qu'une soixantaine de pièces livrées, semble-t-il, par un trafiquant d'armes qui attendait d'être payé pour fournir les autres mécanismes.

En plus des armes trouvées dans la voiture, on a découvert dans une cachette aménagée dans un bois près de Tilff, une importante quantité d'armes qui, selon certains renseignements, devaient être vendues à un mystérieux acheteur libanais. La plupart des armes - 200 en tout - sont de calibre 9 mm, de fabrication notamment tchèque et américaine. (La Libre Belgique 20 avril 79)

Avril, mai, juin 79

L'affaire Higny

=====

Toute l'affaire a débuté le 13 octobre 1975. Ce jour là une maison explosa à Bastogne. L'explosion coûta la vie au propriétaire, un certain Duterme. Duterme entreposait chez lui un grand nombre d'armes non démilitarisées et des explosifs de tous genres. L'enquête qui s'ensuivit permit la découverte d'un autre dépôt d'armes, rue de Kinkempois à Liège, où on trouva des mitraillettes, des milliers de cartouches, des détonateurs et un fusil mitrailleur.

Un quinzaine de personnes furent arrêtées dans les jours qui suivirent cette prise. Il s'avéra bientôt que le cerveau de la bande était Arnold Higny, alors en fuite.

Higny écrivit une longue lettre au président de la chambre du tribunal correctionnel saisi de l'affaire. Dans cette missive, Higny reconnaissait sa participation dans l'affaire, mais prétendait n'avoir été que le bailleur de fonds intermédiaire.

Il fut condamné par défaut le 29 juin 1976 à 5 ans de prison et 120 000 F d'amende pour trafic d'armes. Les faits reprochés à Higny se rapportaient à la vente de plus de 200 mitraillettes sten et à la découverte du stock d'armes de la rue Kinkempois. Cet arsenal livré à Higny comme devait l'affirmer plus tard l'un des co-inculpés, Marcel Corman de Hamoir, aurait été acheté par ce dernier à la demande de la B.S.R. de Seraing, afin de tendre un piège à Higny. Le 25 décembre 1976, la Cour d'Appel de Liège avait confirmé la condamnation de Higny. Et le 18 octobre 1977, le tribunal correctionnel de Bruxelles le condamnait, par défaut également, à 8 mois de prison et 9 000 francs d'amende.

Le 24 décembre 1978, à Simmerath, près d'Aix-la-Chapelle, Higny fut arrêté et remis aux autorités belges, le 11 avril 1979. Le 30 mai 79, il s'évada quelques heures lors d'une reconstitution à Soiron. Il fut repris par une patrouille dans un café de Verviers et se rendit sans opposer de résistance. (Le Jour 20 juin 79)

Voilà pour le cadre de l'affaire.

Où l'affaire prend une tournure imprévue, c'est lorsque les avocats de Higny, Maîtres Systemans et Constant, à la demande de leur client, organisent à Liège une conférence de presse le 23 avril 79 dans le but de rendre certains faits publics, avant le nouveau procès qui aura lieu en mai.

Les avocats déclarent à cette occasion que depuis son arrivée à la prison de Verviers, Higny se trouve sous l'effet de médicaments que son état de santé ne justifie nullement.

Ils annoncent en outre qu'un "mémoire" de plus de 300 pages rédigé par leur client sera remis au parquet général à Liège dès le transfert de Higny à la prison de cette ville.

Dans ce "mémoire", Higny se livre à certaines révélations concernant le trafic d'armes en général ainsi qu'à une véritable profession de foi, en déclarant notamment qu'il "n'avait jamais vendu des armes qu'à des mouvements révolutionnaires dont il a pu apprécier la solidarité et la loyauté". Il cite notamment l'ETA et les Tupamaros.

Dans son mémoire, Higny affirme également que des trafics d'armes se poursuivent en Belgique avec pour certains un "relais" qui serait un haut fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères et également par l'intermédiaire des ambassades du Gabon, du Mali et de Jordanie à Bruxelles.

Higny précise encore qu'il "en est arrivé à faire ces révélations parce qu'il n'a plus l'intention de poursuivre son trafic et qu'il veut être jugé définitivement et correctement au cours d'un procès régulier et public".

Les avocats ont encore annoncé qu'à la demande de leur client, ils avaient révélé à la B.S.R. de Liège où se trouvait le dernier dépôt d'armes d'Higny, à savoir dans la région de Chaudfontaine chez un particulier qui en ignorait la présence et dont la bonne foi ne peut être mise en doute. On a en effet retrouvé à l'adresse indiquée 19 fusils anti-émeutes et des chargeurs vides dont les enquêteurs doivent maintenant retrouver la firme ou la personne à qui Higny les a achetés.

En terminant, les avocats de Higny ont tenu à souligner qu'ils avaient été l'objet de pressions de la part de personnalités politiques, afin que cette conférence de presse n'ait pas lieu. Ils ont ajouté que, dans son "mémoire", Higny, dans le cadre du trafic d'armes qu'il évoque, met en cause des personnalités françaises et hollandaises qui, selon lui, sont en contact régulier avec des personnalités belges. (Le Jour 24 avril 79)

Il faut ajouter que des représentants du conseil de l'Ordre de M. Hanquet étaient présents à cette conférence de presse. Ils ont affirmé que M. Hanquet n'a rien à voir avec Higny. Higny de son côté déclare la même chose. (Le Jour 25 avril 79)

Le 19 juin après-midi, nouveau rebondissement : Arnold Higny est retrouvé pendu dans sa cellule de la prison Saint-Léonard, à Liège.

La mort de Higny est entourée d'un certain mystère puisque le secrétaire d'un de ses avocats a reçu mardi après-midi (jour de sa mort) un coup de fil anonyme affirmant que "Higny allait mourir".

La famille a déclaré, dès l'annonce du décès, qu'elle mettait en doute l'hypothèse du suicide et que Higny avait pu être assassiné dans sa cellule. Les proches du trafiquant avaient constaté mercredi plusieurs traces de coups ainsi que du sang en plusieurs endroits du visage du défunt. Ils pensent que Higny aurait été pendu dans sa cellule alors qu'il était drogué à l'aide de médicaments.

Deux heures avant qu'il ne soit trouvé mort, Higny avait dit à sa femme qu'il pourrait être un jour ou l'autre poussé au suicide, mais que, dans ce cas, il la préviendrait la veille.

L'autopsie pratiquée par le médecin-légiste du parquet de Liège a conclu à une mort par strangulation. Les coups au visage du mort auraient été causés par le fait que, en se balançant au bout d'un lien, le corps aurait touché deux tiges métalliques dépassant de la fenêtre de sa cellule.

Dans une interview par téléphone à la RTBF, le père du trafiquant, M. Marcel Higny, a confirmé l'existence d'un dossier très compromettant établi par Arnold Higny. Au moins 17 personnalités très en vue dans la région liégeoise seraient citées dans le document. Les avocats de Higny auraient dû en révéler le contenu lundi, à l'occasion du passage de leur client en Cour d'Appel.

Désormais, le dossier appartient à la famille qui devra décider de sa publication... (Le Jour 21 juin 79)

N.B. Higny est domicilié à Fléron, avenue des Martyrs, 69.

Juin 1979

Saisie d'armes dans une voiture

=====

Arrêté à Heusden, Roland D. transportait dans 2 caisses en bois 7 mitraillettes avec chargeur, 12 pistolets, 7 revolvers et une grande quantité de munitions. Un nombre important d'armes a encore été trouvées au domicile de l'homme au cours d'une perquisition. Il s'agit généralement d'armes de guerre démilitarisées. Roland D. prétend qu'il est collectionneur. Il est inculpé de détention illégale et de transport d'armes défensives et d'armes de guerre. (Le Jour 2 juin 79)

Livraison d'armes à la Rhodésie par la Belgique ?

=====

Plusieurs filières clandestines de livraison d'armes antiguerilla à la Rhodésie fonctionnent toujours en dépit des sanctions des Nations-Unies.

Des reporters de la BBC ont notamment reconstitué le cheminement jusqu'à Salisbury l'an dernier, de 17 avions italiens "Marchetti 260" actuellement utilisés par l'armée rhodésienne contre ses opposants nationalistes.

Après un vol de Milan à Gosselies, les appareils ont été transportés en pièces détachées, par route, de Gosselies à Anvers, puis de là expédiés à Durban en Afrique du Sud, par cargo portugais, sous de faux documents d'exportation les présentant comme des avions civils destinés à l'île Maurice.

La BBC a également établi comment 11 hélicoptères américains "Augusta-Bell" fabriqués sous licence en Italie avaient été transportés en août 1978 de Haïfa, en Israël, à Durban, via Las Palmas, par un navire ouest-allemand qui devait en principe les faire parvenir à Singapour.

L'organisateur de tous ces trafics serait, selon la BBC, un homme d'affaires sud-africain de 52 ans, M. Stransham Edward Müller, emprisonné pour un an à Salisbury, en avril dernier, pour avoir détourné une partie des sommes que lui avaient confiées le Gouvernement rhodésien.

La responsabilité des différentes filières serait actuellement assurée, selon la BBC, par un ancien associé de Müller, un Rhodésien vivant à Anvers et possédant également des bureaux à Londres sous le couvert d'une compagnie de tabac. (Vers l'Avenir 13 juin 79)

Au ministère des Affaires Etrangères à Bruxelles, on dit ne pas être au courant d'une participation belge aux livraisons d'armes clandestines à la Rhodésie. Une enquête est en cours et la sûreté de l'Etat y participe.

Cependant, suite à une question urgente de M. Van Velthoven (BSP), le secrétaire d'Etat à la Région wallonne répondit : "Le département des Affaires Etrangères s'est informé notamment au sujet de l'exportation de 17 avions Marchetti vers l'île Maurice début 1977 et il est apparu que la firme belge intéressée a reconnu avoir vendu ces avions, de type civil. La société a toutefois ajouté qu'un avion de type civil peut aisément être transformé en avion militaire en quelques semaines. Les registres de la R.V.A. indiquent que les 17 avions sont arrivés à l'aéroport de Gosselies entre fin janvier et début mars 1977, y ont été démontés et emballés pour être expédiés à l'île Maurice. Il s'agit de savoir comment ces avions ont été détournés vers la Rhodésie et s'il devait apparaître de l'enquête du ministre de la Justice que

l'embargo contre la Rhodésie a été contourné en Belgique, les coupables seront sans aucun doute poursuivis." Le Ministre précise encore que la Belgique applique cet embargo de manière stricte et rappelle que toute exportation d'équipement militaire est soumise au régime des licences, quelle que soit la destination. (Le Jour 26 juin 79)

En fait, M. Delhamende, président du conseil d'administration de Marchetti (Belgique) a été entendu par les experts du ministère belge des Affaires Etrangères, M. Delhamende a notamment transmis des documents établissant que les avions étaient de type civil et non militaire et que l'envoi suspecté par la BBC était destiné à l'île Maurice.

"Il est exact, a déclaré M. Delhamende à la Libre Belgique, qu'en 1976 nous avons reçu de la "Rodger Commercial Center", une firme établie à l'île Maurice, une commande de quatorze, qui devint finalement de 17 avions Marchetti F-260 C (pour civils). Nos pilotes d'essai nous ont amené par air les avions de Milan. A Gosselies, des conteneurs nous ont été livrés par le client. Nous avons évidemment démonté les ailes pour les y placer. C'est un affréteur qui s'est chargé, à la demande de notre client, de faire parvenir les conteneurs à Anvers où ils ont été embarqués. La commande était de 1976, mais la livraison a eu lieu en 1977. Il faut bien souligner qu'il s'agissait d'une version civile du Marchetti (F-260 C), la version militaire d'entraînement étant le F-260 M (avec diverses versions comme celles que nous avons livrées, par exemple, à la Tunisie et aux Philippines). La version militaire de combat est le F-260 W (W pour Warrior) qui comprend un équipement spécial et dont les ailes sont différentes. Il faut ajouter, dit encore M. Delhamende, que convertir un appareil civil en un appareil militaire demanderait des modifications complexes". (La Libre Belgique 20 juin 79)

Juillet 79

Trafic frauduleux d'armes pour le Nicaragua =====

Un Boeing - 707 de la compagnie américaine "Global International Airways" qui était parti de Beyrouth, faisait mardi 10 juillet un atterrissage imprévu sur la base militaire de Sidi Ahmed à Bizerte (60 km au nord de Tunis). L'appareil qui contenait déjà certains "équipements militaires" a atterri pour charger une cargaison d'armes déposées là depuis un certain temps et destinées (selon les autorités tunisiennes) à l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP). L'appareil a été affrété, à la demande du Croissant Rouge libanais, par une compagnie belge de transports "Young Cargo", société basée à Bruxelles, pour un vol Beyrouth - San José (Costa Rica).

Cependant, l'équipage américain s'étant aperçu de la nature de la cargaison refusait de poursuivre le plan de vol prévu. Après de longs pourparlers, l'équipage a obtenu satisfaction. L'avion était en définitive déchargé de sa cargaison d'armes et regagnait les Etats-Unis via les Pays-Bas.

Selon la compagnie propriétaire de l'appareil, celui-ci devait transporter de Beyrouth vers le Nicaragua une cargaison de médicaments destinés aux victimes de la guerre civile dans ce pays.

Le chargement d'armes qu'on a voulu mettre à bord de l'avion à Bizerte était-il destiné aux Palestiniens du Moyen-Orient ou bien était-ce un cadeau que l'OLP destinait aux guérilleros sandinistes ? (La Wallonie 13 juillet 79)

Un litige pourrait opposer "Young Cargo" à la "Global International Airways" puisque l'équipage a décidé de laisser à Tunis non seulement les armes, mais aussi le matériel médical.

N.B. Quelques informations sur la "Young Cargo"

Créée le 9 septembre 1974 à Charleroi (Gosselies) par un enfant du pays, M. Edouard Lejeune, ancien pilote à la Sabena, la compagnie aérienne "Young Cargo" s'installa ensuite à Ostende. La longueur des pistes de Gosselies ne permettait en effet pas le décollage avec un plein chargement. Par ailleurs la ville d'Ostende avait offert des conditions particulières pour que cette firme s'installe chez elle. Young Cargo qui a aussi des bureaux à Zaventem compte 2 avions Boeing-707.

Il lui arrive évidemment d'affréter un avion d'une autre compagnie pour assurer certains transports. (La Libre Belgique 13 juillet 79)

L'activité principale de "Young Cargo", ces dernières années, avait été concentrée sur le transport, pour le compte du régime d'Idi Amin Dada, de café ougandais. L'effondrement du règne du maréchal africain ayant provoqué l'interruption du paiement des factures dues par l'Ouganda à la société belge, cette dernière a accusé des difficultés financières de plus en plus aiguës et la faillite est devenue inévitable. Le tribunal de commerce de Bruxelles a prononcé le 25 juillet la faillite de la société SPRL. Lors de sa constitution en 1974, la "Young Cargo" disposait d'un capital de 3 millions de francs, capital intégralement consommé d'ailleurs dès 1978.

Le personnel de l'entreprise (70 personnes) n'est plus payé depuis mars 1979 pour l'équipage et depuis juin dernier pour les autres employés. (Le Soir 26 juillet 79)

Juillet 79

Usines clandestines d'armes aux Pays-Bas
=====

Suite à un grand nombre d'accidents (blessés et morts) se produisant chez des particuliers manipulant des armes ou des exercices de tir, il a fallu plusieurs semaines aux autorités policières hollandaises pour découvrir que ces armes provenaient d'un marché parallèle. Il leur a fallu ensuite encore quelques semaines pour découvrir finalement le fabricant clandestin et aussi celui des munitions adéquates, car les balles, elles aussi, n'étaient pas du type courant.

En fait, une petite usine à Weert fabriquait les armes et une autre, non loin de là, à Buk, les munitions. L'une et l'autre étaient installées dans un faux garage attenant à un vrai garage. Elles ont ainsi écoulé sur le marché noir quelque 1 500 pistolets de gros calibre et caisses de munitions appropriées. Les armes étaient vendues au prix de 6 750 à 11 200 FB.

Il semble, suite à l'enquête, que la Belgique semble être le premier client de ces usines clandestines. De plus, elle est aussi un des premiers fournisseurs de ces mêmes fabricants tout au moins pour ce qui concerne les munitions. C'est ainsi que tout ce qui devait servir à la fabrication des balles était importé en pièces détachées : les chemises en laiton, les noyaux, les douilles, la poudre, les amorces et les gorges.

Bien d'autres astuces étaient utilisées pour la fabrication des pistolets. Des pistolets, de fabrication tchécoslovaque, rendus démilitarisés, donc inutilisables en tant qu'armes à feu, et vendus librement dans le commerce en RFA, étaient importés afin d'être complètement "retravaillés" en Hollande, et ce, au départ des pièces qui sont également en vente libre outre-Rhin.

Les autorités policières reconnaissent volontiers que leur mission actuelle est la plus difficile : établir les filières de vente et identifier les acheteurs. La plupart, dit-on, passaient par la Belgique.

(Le Rappel 9 juillet 79)

Août 79

Un armurier liégeois arrêté pour trafic d'armes
=====

Un armurier liégeois, Armand Donnay, 44 ans, exploitant la société "Armes", située rue des Oblats, 37, à Givegnée, a été arrêté vendredi 3 août pour trafic d'armes.

En mars 1975, des truands français avaient été appréhendés à Paris alors qu'ils étaient en possession d'une cinquantaine de mitraillettes. On a pu déterminer que les armes étaient passées par le banc d'épreuve de Liège, ce qui a permis de remonter ensuite jusqu'à Donnay.

Un examen de l'administration de la firme exploitée par Donnay a pu déterminer que celle-ci dissimulait un trafic d'armes.

(La Cité 4 août 79)

Trafic d'armes à Charleroi
=====

Des armuriers de la région carolorégienne se faisaient approcher par un certain Guy Dony qui leur faisait de grosses commandes d'armes de poing. Les transactions se faisaient de la manière suivante : Dony téléphonait au détaillant d'armes pour savoir s'il avait en magasin les modèles désirés, puis il passait en prendre livraison, tout ceci à l'aide d'une licence apparemment en bonne et due forme.

Toutefois, certains armuriers se sont étonnés que leur client ne leur présentait qu'une photocopie de la licence. L'un d'entre eux avertit la police judiciaire et une enquête fut ouverte. Elle démontra bientôt que "Guy Dony" n'était qu'un nom d'emprunt et que le numéro de licence était faux.

Une surveillance discrète des différents magasins d'armes de la région allait aboutir à l'arrestation de Jacques Bachelart, alias Guy Dony, domicilié chaussée de Bruxelles à Lodelinsart. Il avait déjà été inculpé dans un important vol d'armes commis à la douane de Charleroi.

Jusqu'à présent, 3 armuriers sont connus. Ils ont vendu à Bachelart entre 300 et 500 armes de poing (pistolets, revolvers, etc...) au cours de transactions qui se chiffraient entre 80 000 et 100 000 francs !

La question à présent est de savoir à qui était destinée une telle quantité de revolvers et de pistolets, surtout que rien n'a été retrouvé. Le nom de l'IRA a été prononcé plusieurs fois. Dans ses déclarations aux enquêteurs, Bachelart aurait en effet prétendu fournir l'organisation révolutionnaire irlandaise. Toutefois, personne ne paraît vouloir accorder trop de crédits aux dires du trafiquant qui donne plutôt l'impression de vouloir brouiller les pistes.

(Didier Caudron Le Peuple 16 août 79)

Liège : arrestation de 2 trafiquants d'armes
=====

Rue du Plan Incliné à Liège, mardi 14 août vers 16 h, un homme stationnait dans sa voiture en plein soleil et visiblement attendait quelque chose. L'inspecteur Delmotte, de la PJ, fit alors un contrôle d'identité du conducteur et découvrit sur le siège arrière du véhicule, un sac contenant 6 pistolets automatiques de calibre 9 mm et provenant de la F.N..

A l'audition du chauffeur, Jean-Marie Dorissen (32 ans), domicilié rue de la Volière, 24, à Herstal, un second personnage intervint : Raymond Muller (54 ans), domicilié rue de la Baume, 82, à Herstal, mais résidant en fait rue Pied du Bois Gilles, 4. Ce dernier avait vendu les 6 pistolets à Dorissen et lors de la perquisition, les inspecteurs découvrirent un véritable arsenal : 50 pistolets en pièces détachées dans une valisette, des plans de montage avec instructions, des calculs de prix de revient, un chèque "douteux" de 65 000 FB et une vingtaine de carabines, fusils et autres mitraillettes que le propriétaire qualifiait d'armes de collection !

(Le Peuple 16 août 79)